

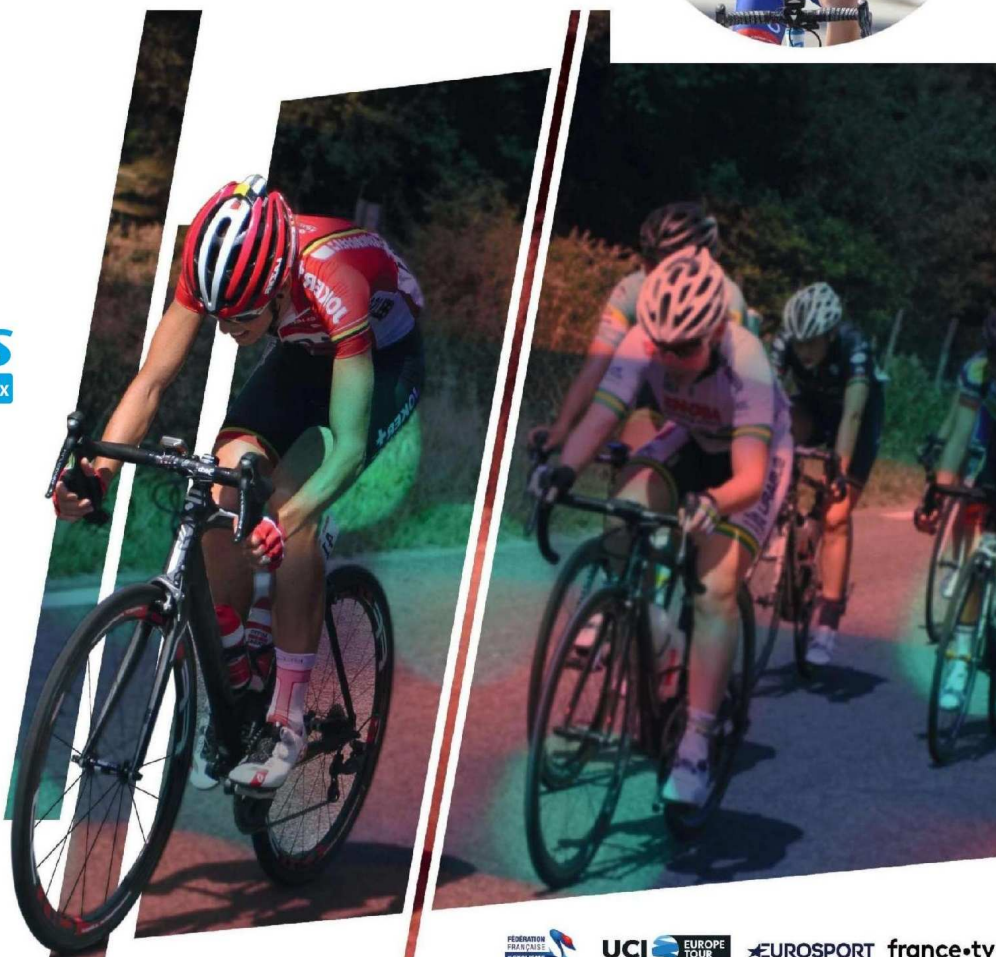
# ROAD BOOK

# 1<sup>er</sup> GRAND PRIX FÉMININ DE FOURMIES

— DIMANCHE —  
— 8 SEPTEMBRE —  
DÉPART : 11H | ARRIVÉE : 14H15



la course du fil et du verre  
CHORALIS  
FOURMIES  
feminine  
Trophée  
Crédit Mutuel Nord Europe  
classic



---

ORGANISATION

---

Président de l'organisation : Jacques THIBAUX  
Trésorier : Olivier HAIRION  
Secrétaire : Joseph DJENNADI  
Coordinateur : Fabien MARIEZ  
Administratif : Stéphane ROLAND  
Sécurité/Signaleurs : Frantz CHAPPAT  
Responsable permanence : Pascal LEGRAND  
Responsable équipes : Geoffrey HELIN  
Coordination protocole : Jean Louis CHAPPAT  
Sécurité protocole : Jacques GOSTEAU  
Relation presse : Audrey FERRARO  
Invités et véhicules : Patrick VASSEUR  
Responsable motos : Jean-Yves MERVIN  
Responsable restauration : Pascal SINET  
Parking Equipes : Stéphane FERE

---

LES OFFICIELS

---

Président de jury : Claudine CONTER  
Commissaire 1 : Hervé BROCQUE  
Commissaire 2 : Laurent BASTIEN  
Juge à l'arrivée : Damien BOIS  
Commissaire moto 1 : Bénédicte DUFOUR  
Commissaire moto 2 : Thierry SALOMEZ  
Info radio course : Antoine BARTHELEMY  
Directeur de course : Olivier HAIRION  
Régulateur : Wilfried RICHARD  
Ardoisier : Frédéric LENORMAND  
Prix spéciaux : Commissaires motos  
Ambulances : Cantonales Fourmies  
Dépannage neutre : Assistance Sport Média  
Photo finish : Matsport  
Speakers : Daniel MANGEAS et Nicolas LOTH  
Radio course : MOTOCOMM

---

## REGLEMENT PARTICULIER

---

***Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le comité d'organisation du GPF Féminin se réserve le droit d'interdire à son épreuve de toute équipe ou concurrent qui porterait atteinte à son image et à sa réputation.***

### Article 01 : ORGANISATION

La 1<sup>ère</sup> édition du Grand Prix de Fourmies Féminin est organisée par l'association du Grand de Fourmies, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 08 septembre 2019.

### Article 02 : TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Dames Elite. Elle est inscrite au calendrier mondial de l'UCI.

L'épreuve est classée en classe W.E. 1.2. Conformément au règlement UCI et au barème de l'article 2.10.008, elle attribue les points suivants : 40,30,25,20,15,10,5,3,3,3, pour les 10 premiers coureurs classés.

### Article 03 : PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : Féminines UCI, équipes Nationales, équipes Régionales ou de club, équipes mixtes. Le nombre de coureurs par équipes est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs. L'inscription des participantes se fait en équipe.

### Article 04 : PERMANENCE

La permanence de départ se tient le samedi 07 septembre, de 15h à 19h, pour la confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes, à l'hôtel de ville de Fourmies, place de Verdun.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée le samedi 07 septembre, à 19h, en salle 32, à l'hôtel de ville de Fourmies.

La permanence d'arrivée se tient le dimanche 08 septembre de 13h à 16h, à l'hôtel de ville de Fourmies.

### ARTICLE 05 : RADIO-TOUR

Les informations course seront émises sur la fréquence 157.575Mhz.

### ARTICLE 06 : ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Média. Le service est assuré au moyen de 2 voitures + 1 moto.

### ARTICLE 07 : DEPART

Les concurrentes doivent se présenter sur le podium protocolaire pour le contrôle des signatures en tenue de course. Pour une organisation optimale, la liste contenant les horaires de passage des équipes sur le podium protocolaire pour la signature sera envoyée au préalable au directeur sportif de chaque équipe.

### ARTICLE 08 : DELAIS D'ARRIVEE

Toute compétitrice arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenue au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des Commissaires en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

Toute compétitrice en groupe ou isolée, pointée à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

### Article 09 : CAS PARTICULIERS

En cas de problème d'extrême urgence (chute, délai,...etc), la course féminine sera neutralisée pour laisser place à la course masculine. La reprise de la course féminine s'effectuera après le passage des concurrents de la course masculine.

#### ARTICLE 10 : PRIX

La dotation de l'épreuve, conformément au barème UCI, s'élève à **2695€** répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel selon le barème suivant :

Class.	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
Prix €	420	365	295	185	165
Class.	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>
Prix €	155	145	130	120	65
Class.	11 <sup>ème</sup>	12 <sup>ème</sup>	13 <sup>ème</sup>	14 <sup>ème</sup>	15 <sup>ème</sup>
Prix €	65	65	65	65	65
Class.	16 <sup>ème</sup>	17 <sup>ème</sup>	18 <sup>ème</sup>	19 <sup>ème</sup>	20 <sup>ème</sup>
Prix €	65	65	65	65	65

#### ARTICLE 11 : CLASSEMENTS ANNEXES

##### 10.1 Prix des MONTS VALJOLY

Le classement est disputé sur l'ensemble des 5 monts répertoriés dans l'épreuve (Ramousies, Epe Sauvage, Ramousies, Epe sauvage, 1<sup>er</sup> tour Fourmies). A chaque mont sont attribués : 5pts, 3pts et 1pts pour les 3 premiers coureurs.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité, les concurrentes sont départagées en fonction de la meilleure place au classement à l'arrivée. Une prime d'un montant de 150€, attribuée par la station touristique du « VALJOLY », récompense la 1<sup>ère</sup> de ce classement.

##### 10.2 Prix des SPRINTS PLASTISO

Le classement du Prix des sprints est disputé sur l'ensemble des 3 sprints répertoriés dans l'épreuve (Trélon, Fourmies 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> passage sur la ligne). A chaque sprint sont attribués : 5 points, au 1<sup>er</sup> coureur, 3 points au 2<sup>ème</sup> et 1 pt au 3<sup>ème</sup>. Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité, les concurrentes sont départagées en fonction de la meilleure place au classement à l'arrivée.

Une prime d'un montant de 150€, attribuée par la société « **PLASTISO** » récompense le 1<sup>er</sup> de ce classement.

##### 10.3 Prix de la combativité

Une prime d'un montant de 150€ attribuée par la Communauté de Communes du Sud Avesnois récompense la concurrente la plus combative, qui est désignée par la direction de course.

##### 10.4 Prix par équipes

Une prime d'un montant de 300€ est attribuée par la Mutuelle **CHORALIS**. Cette prime récompense l'équipe la plus régulière. Classement par addition des 3 meilleures places. En cas d'égalité, c'est le coureur le mieux placé qui détermine l'équipe vainqueur.

#### ARTICLE 12 : ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Les opérations de contrôle médical s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des officiels désignés, à proximité de la ligne d'arrivée (hôtel de ville).

#### ARTICLE 13 : PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les concurrentes suivantes doivent se présenter au protocole :

Les 3 premières de l'épreuve.

La lauréate du « Prix des Monts ».

La lauréate du « Prix des Sprints ».

La lauréate du « Prix de la combativité ».

Les lauréates du « Prix de la meilleure équipe »

Elles se présenteront au podium protocolaire dans un délai de 10 minutes après leur arrivée.

A cas d'absence sur le podium des concurrentes, l'Organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

#### ARTICLE 14 : PENALITES

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.



---

CONSIGNES SUIVEURS

---

**Extrait du règlement de l'Union Cycliste Internationale :**

**Art 2.2.035**

Tous les suiveurs à l'échelon course, sauf les journalistes accrédités et les invités d'honneur qui ne conduisent pas de véhicule, doivent être porteur d'une licence.

La voiture des équipes doit avoir à son bord un directeur sportif licencié en tant que tel, comme responsable du véhicule. Pour les véhicules des équipes enregistrées auprès de l'UCI, ce directeur sportif devra de plus être enregistré en tant que tel auprès de l'UCI.

**Art 2.2.036**

Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque chose objet que ce soit le long du parcours.

**Art.2.2.037**

Toute aspersion à partir d'un véhicule est interdite.

**1.VEHICULES OFFICIELS**

Les chauffeurs prendront possession de leur véhicule sur la ligne de départ, place de Verdun. Ces véhicules seront placés par l'organisateur.

Positions des véhicules :

Devant le peloton :

- La voiture du directeur de course, commissaire 1.
- La voiture du juge à l'arrivée,
- La voiture de l'inspecteur médical,
- Les motos des commissaires,
- Les motos infos, régulateur, ardoisier, et des classements intermédiaires.

Derrière le peloton :

La voiture du président de jury,

La voiture du commissaire 2,

La voiture des médecins de course,

Les ambulances.

A l'arrivée de l'épreuve, les chauffeurs déposeront les officiels sur la ligne d'arrivée et rejoindront le parking véhicules suiveurs.

**2.VEHICULES DE DEPANNAGE NEUTRE**

Les véhicules de dépannage neutre seront, intégralement, stationnés sur le parking véhicules officiels situé Place de Verdun (face à l'hôtel de ville). A 10h30, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur la ligne de départ.

1 voiture et 1 moto se placeront devant le peloton. La 2<sup>ème</sup> voiture se placera derrière les directeurs sportifs. A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la dérivation, 300m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée, rue Léo Lagrange.

**3.VEHICULES DES DIRECTEURS SPORTIFS**

Les véhicules des directeurs sportifs seront stationnés sur le parking de la salle Léo Lagrange. Aussitôt le départ de l'épreuve, ils prendront place derrière le peloton dans l'ordre défini par le tirage au sort.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la dérivation, 300m avant la ligne d'arrivée côté droit de la chaussée, rue Léo Lagrange.

**4. VEHICULES PRESSE**

Les véhicules de presse se positionneront devant le peloton.

Durant l'épreuve, les motos, (presse, radios,...) ne peuvent en aucun cas « stationner », immédiatement, devant le peloton.

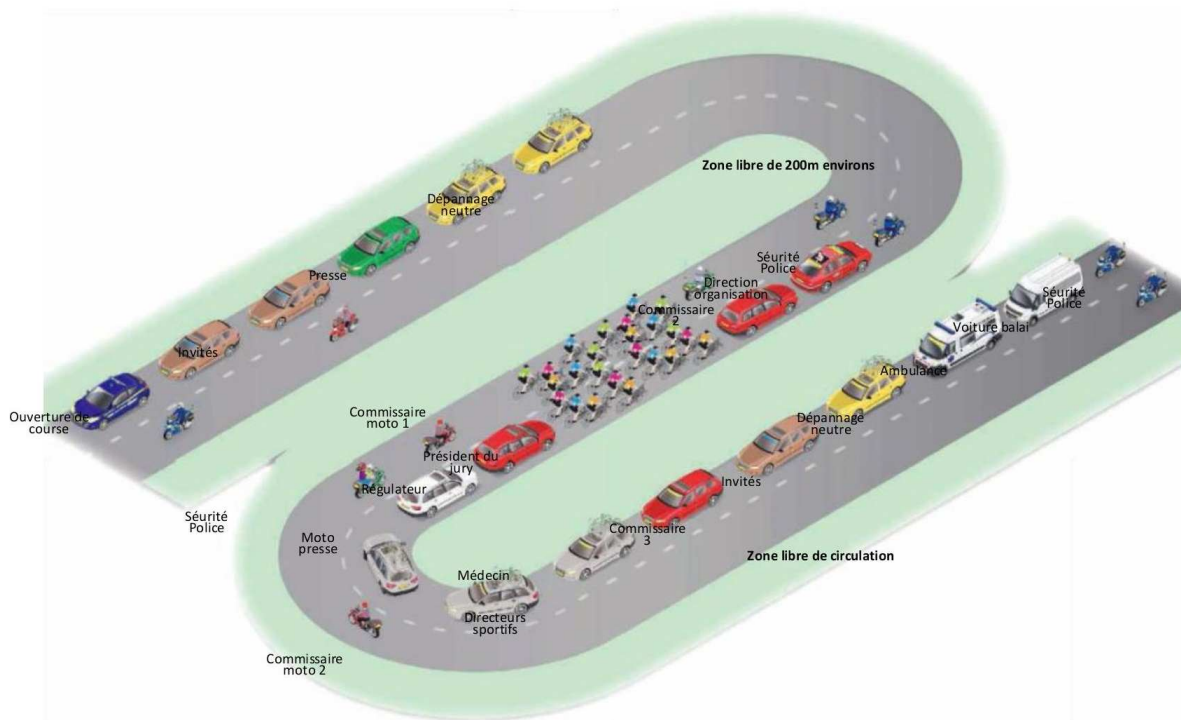
A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit avant le dernier tour et prendre la dérivation, 300m avant la ligne d'arrivée côté droit de la chaussée, rue Léo Lagrange.

**5.AMBULANCES ET VOITURE BALAI**

Ces véhicules ont l'obligation de passer la ligne d'arrivée.

**Informations** : Réunion **OBLIGATOIRE** des pilotes dimanche 08 septembre, à 10h15, salle des Mariages à l'hôtel de ville.

**Disposition pour les véhicules :**



**PERMANENCE**

Hôtel de ville à Fourmies, Place de Verdun, salle des Adjoint.

**Samedi 07 septembre**

De 15h à 19h : Ouverture de la permanence, retrait plaques et dossards.

De 15h à 18h : Retrait des accréditations presse et médias.

De 15h à 18h : Montage et réglage des équipements radios (derrière la Mairie).

**Dimanche 08 septembre**

De 08h à 10h30 : accueil des groupes sportifs sur le parking salle Léo Lagrange, rue du gymnase.

Retrait des accréditations presse et médias, hôtel de ville.

**Informations :**

REUNION DIRECTEURS SPORTIFS : 19h, salle 32, hôtel de ville.  
SALLE DE PRESSE : Salle 32 (wifi/tél)

LE PARCOURS

**GRAND PRIX DE FOURMIES FEMININ 2019**

08 septembre

HOTEL DE VILLE

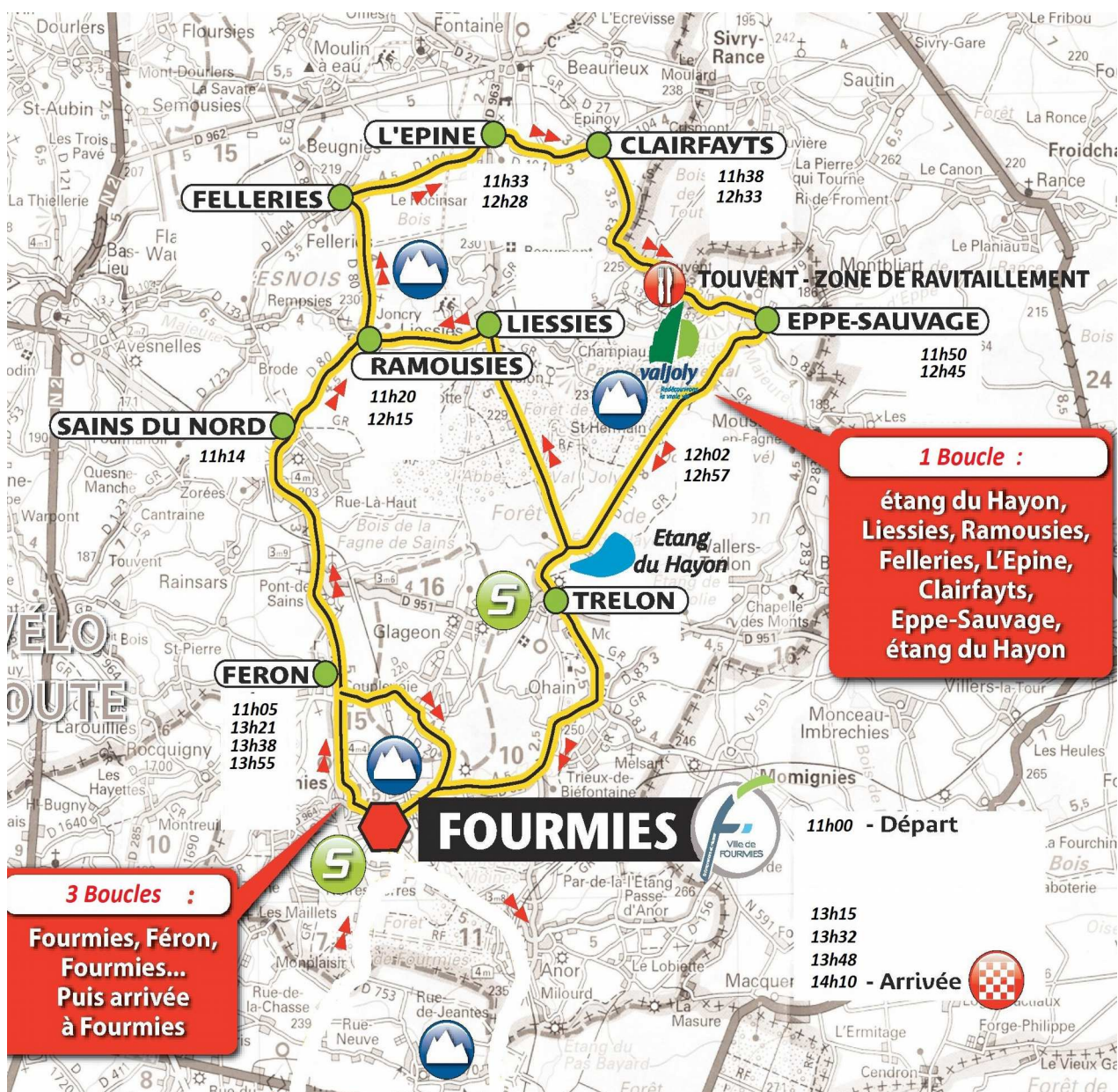
Permanence – Contrôle de départ – salle de presse – trésorerie

Appel – rassemblement – départ – arrivée – contrôle médical

Kms A faire	Kms faits	LOCALITES	Horaires Coureurs 38km/h	Horaires Coureurs 36 km/h
118	0	<b>FOURMIES</b> Ligne Départ - Place de Verdun	11h00	11h00
	3,4	rues E.Flament, G. Torlet, G. Zaya, Th. Legrand ®		
	6,6	D. 42 ® FERON Mouton noir	11h05	11h05
	9,3	D. 42 ® FERON Temple de l'Amour	11h10	11h11
108,7		SAINS-DU-NORD – rues Haie Corbeau,	11h14	11h15
		8 Mai 1945 (partie), J Sandrat, Gambetta, D 80		
105	13,6	<b>RAMOUSIES</b> Ⓞ - D 80	11h20	11h21
102,8	15,2	<b>PRIX DES MONTS VAL JOLY- Côte du Boquet</b>	11h24	11h25
100,6	17,4	FELLERIES rue du Grand Mont, D 104 –	11h27	11h29
96,7	21,3	L'EPINE ®	11h33	11h35
		D 104 – CLAIRFAYTS – D 83		
93,5	24,5	CLAIRFAYTS Centre	11h38	11h40
89,5	28,5	TOUVENT	11h45	11h53
86	32	D 83 - Ⓞ EPPE SAUVAGE – D 83, D 119	11h50	11h53
84,8	33,2	<b>PRIX DES MONTS VALJOLY</b>	11h52	11h55
82,1	35,9	SAINT HERMAN – D 119	11h56	11h59
78,3	39,7	Etang du HAYON - au stop à droite vers Liessies- D963	12h02	12h06
73	45	LIESSIES – à gauche vers RAMOUSIES -D133	12h11	12h15
70	48	<b>RAMOUSIES</b> Ⓞ -D80-à droite vers FELLERIES	12h15	12h20
68,3	49,7	<b>PRIX DES MONTS VAL JOLY</b>	12h18	12h22
66	52	FELLERIES (2 <sup>ème</sup> passage) rue Grd Mont-D104	12h22	12h26
62,2	55,8	L'EPINE ®	12h28	12h33
		D 104 – CLAIRFAYTS – D 83		
56	62	<b>RAVITAILLEMENT</b>	12h37	12h43
55	63	TOUVENT	12h39	12h45
51,5	66,5	D 83 - Ⓞ EPPE SAUVAGE – D 83, D 119	12h45	12h50
50,2	67,8	<b>PRIX DES MONTS VALJOLY</b>	12h47	12h53
		SAINT HERMAN – D 119		
43,5	74,5	Etang du HAYON – à gauche vers TRELON	12h57	13h04
43	75	TRELON-rues du Fourneau, Ansiau, Verdun, <b>D 963 (chicane)</b>	12h58	13h05
41,4	76,6	TRELON Place – <b>SPRINT PLASTISO</b>	13h00	13h07
38,6	79,4	OHAIN – D 83	13h05	13h12
36,3	81,7	Lieudit « La Carnaille » <b>ILOT</b>	13h09	13h16
33,5	84,5	FOURMIES – rues Commune de Paris, <b>Maire Coppeaux</b> Ⓞ, Av. de Gaulle, Place de Verdun	13h13	13h20
32,2	85,8	<b>Ligne d'arrivée : FIN DE LA GRANDE BOUCLE- SPRINT PLASTISO</b>	13h15	13h23
31,6	86,4	<b>PRIX DES MONTS VALJOLY</b>	13h16	13h24
		rues Flament, Torlet, Zaya, Legrand, D 42 ®		
28,7	89,3	<b>FERON</b> ® D20, la Tape Jean, Couplevoie-D20	13h21	13h28
		FOURMIES – rues A. Renaud, du Maire Coppeaux, Avenue de Gaulle, Place de verdun		
21,5	96,5	<b>Ligne d'arrivée - FIN DU 1<sup>er</sup> CIRCUIT- SPRINT PLASTISO</b>	13h32	13h40
		<b>FERON</b> ® idem		
11	107	FOURMIES – idem FIN DU 2 <sup>ème</sup> CIRCUIT	13h48	13h58
		<b>FERON</b> ® idem		
		FOURMIES – idem FIN DU 3 <sup>ème</sup> CIRCUIT		
0	118	<b>ARRIVEE</b> (directe) au bout de la ligne gauche de l'Avenue Charles de Gaulle et Place de Verdun	<b>14h06</b>	<b>14h16</b>



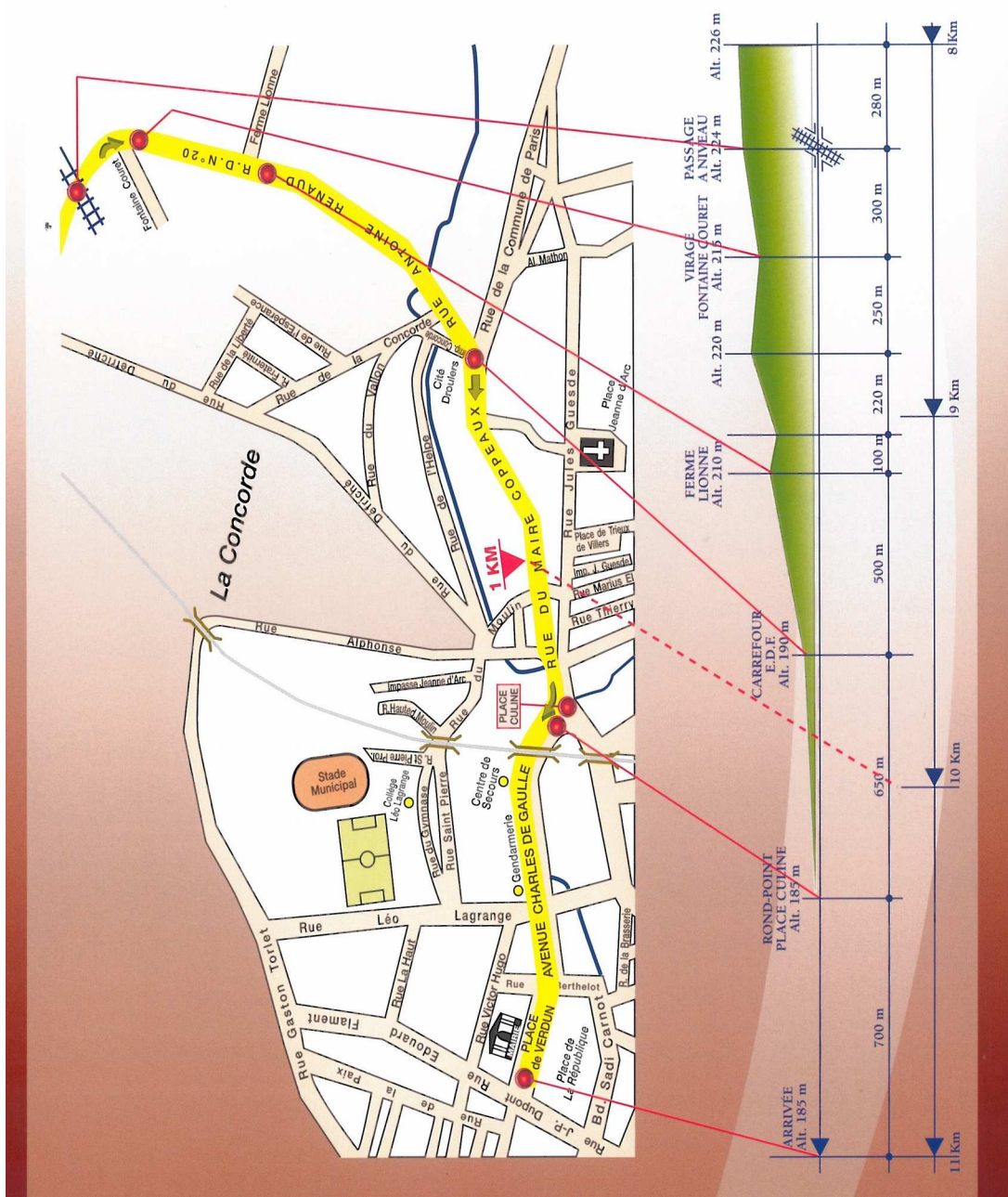
LA CARTOGRAPHIE



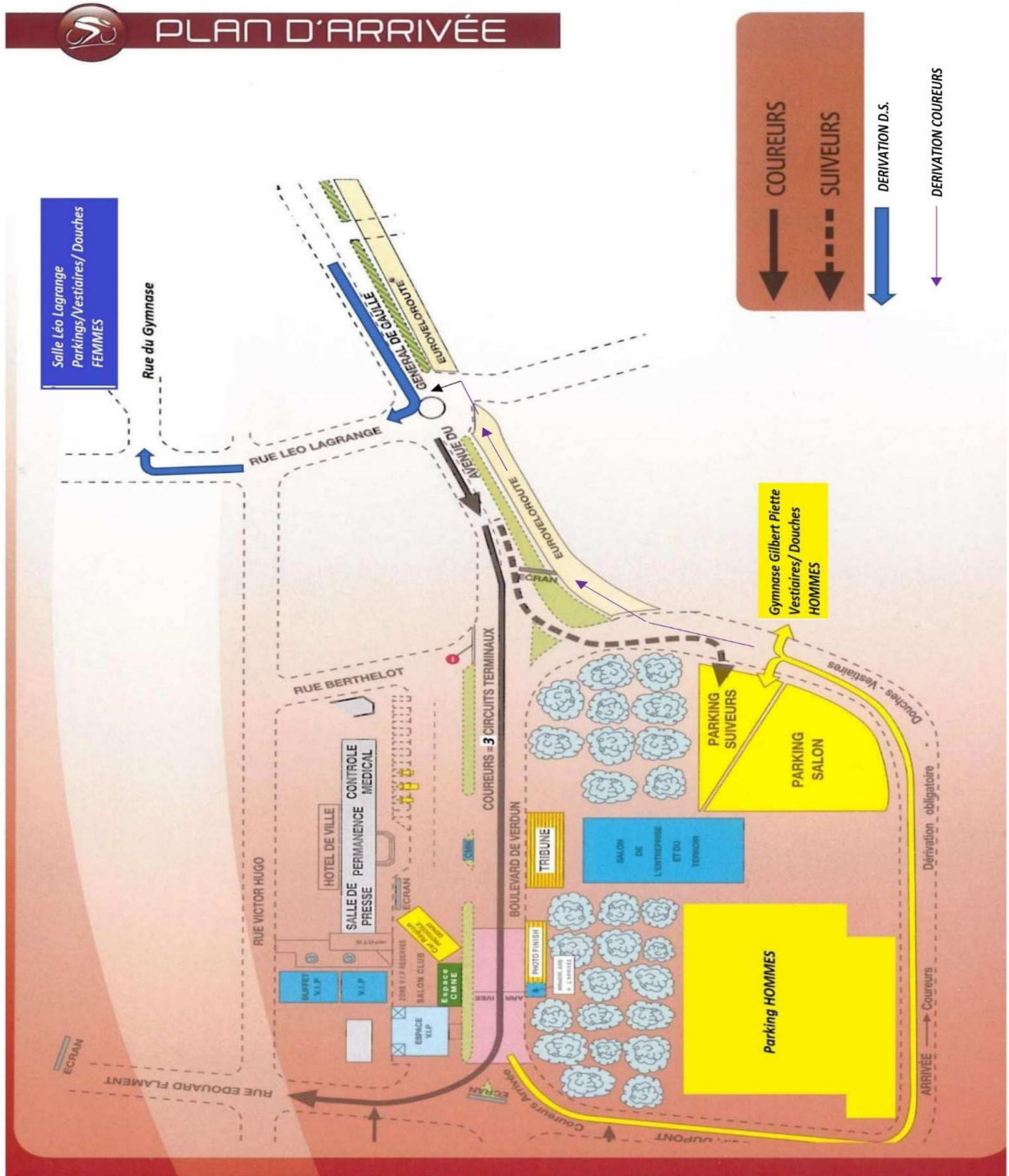


LES 3 DERNIERS KMS

 DÉTAIL DES 3 DERNIERS KILOMÈTRES



PLAN D'ARRIVÉE



---

*Coordonnées de l'organisateur*

---

**GPF- Grand Prix de Fourmies**

Président de l'organisation : Jacques THIBAUX

Siège social : Hôtel de ville Place de Verdun 59610 FOURMIES

Site web : [www.grandprixdefourmies.com](http://www.grandprixdefourmies.com) Email : [gpf@mairie-fourmies.fr](mailto:gpf@mairie-fourmies.fr)

---

*Les Centres Hospitaliers*

---

**FOURMIES** : rue l'hôpital 59610 FOURMIES Standard : 03 27 56 47 47 Urgences : 03 27 56 47 24

**HIRSON** : Hôpital Brisset 40, rue Loups 02500 HIRSON 03 23 58 82 82

**AVESNES SUR HELPE** : Route de Haut Lieu 59440 AVESNES SUR HELPE 03 27 56 55 55

**MAUBEUGE**

13, Boulevard Pasteur 59607 MAUBEUGE 03 27 69 43 43 /

Polyclinique du Val de Sambre 162, route de Mons 59600 MAUBEUGE 03 27 69 80 00

**WIGNEHIES** : Polyclinique de la Thiérache 22, rue Koral 59212 WIGNEHIES 03 27 56 66 33





---

REMERCIEMENTS

---

Epreuve cycliste internationale, la CHORALIS FOURMIÉS FÉMININE CLASSIC, est soumise aux règlements de l'Union cycliste Internationale pour laquelle elle est classée en catégorie 1.2.

Le comité d'organisation remercie l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers sans lesquels il serait impossible de mettre sur pied une telle épreuve et ainsi offrir au public et aux amateurs de sport cycliste ce spectacle gratuit.

**MERCI !!!**

